



SORTIES DES ÉCOLES

Pour la sécurité de tous, il est demandé aux parents de ne pas stationner devant l'école sur la partie réservée aux transports scolaires ni sur les espaces fleuris

Bonne rentrée à
tous

Comptant sur la bienveillance de la part de chacun,

Alexis ROSSIGNOL
Chargé des écoles

Didier MANUBY
Maire

CONTACTS

ÉCOLE MATERNELLE 04-73-86-80-55

Direction : V. MONNET

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 04-73-86-80-41

Direction : C. GOMOT

COLLEGE 04-73-86-81-26

Direction : D. COZMESCO

ANTENNE ENFANCE JEUNESSE

Combrailles Sioule et Morge

04-73-86-91-77

POINT LECTURE (bibliothèque)

Mercredi 14h-18h



MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

1 Avenue du Plan d'Eau

63770 LES ANCIZES-COMPS

mairie.ancizes@wanadoo.fr

WWW.ANCIZES-COMPS.EU



Livret de rentrée
2021-2022



ÉCOLE
MATERNELLE

HORAIRES 2021-2022

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30-12h / 13h45-16h15

Un budget communal de 55€ par élève est attribué pour l'achat de fournitures scolaires.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

La feuille du Conseil Régional AURA doit être remplie pour chaque circuit de transport scolaire emprunté par un élève, afin que celui-ci soit assuré. L'inscription aux transports scolaires est un **abonnement annuel**.



Les frais de transports scolaires sont directement adressés aux familles.

Cependant, la commune des Ancizes-Comps décide de **rembourser la totalité des frais engagés par les familles résidentes de la commune**, sur présentation en mairie d'un justificatif de paiement, et d'une attestation sur l'honneur.



GARDERIE MUNICIPALE

Service gratuit

7h15-8h20
16h15-18h30

- ⇒ Compléter l'imprimé d'inscription.
- ⇒ **Inform**er continuellement des modifications pour vos enfants (cahier de liaison, personnel communal, ou mairie).
- ⇒ **Horaires à respecter. Voir règlement intérieur.**
- ⇒ **Service gratuit = justification valable** pour laisser votre enfant en garderie.
- ⇒ Départ à pied avec ATSEM pour la garderie à 16h30.

⇒ **Mercredi matin** (Portail famille Com/Com Combrailles, Sioule et Morge)

RESTAURATION

Communauté de Communes

Un **règlement à respecter** est fourni par les services ComCom (ci-joint au dossier).

- ⇒ **Menus consultables** sur le site internet de la commune.
- ⇒ **Avertir** de l'absence de votre enfant (cahier de liaison, service cantine au **04-73-86-84-19**).